



**Boissy-sous-Saint-Yon**  
**(91790)**

## COMPTE RENDU SUCCINCT

*Conseil Municipal*  
*du*  
*Mardi 24 mai 2016*

Le Mardi 24 Mai 2016 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 17 Mai 2016, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général de Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Etaient présent(e)s :** M. DORIZON – MME Carine BILIEU - MME PEDRONO – M. LEVASSEUR - MME MÉNELET – M. LION - MME JOLY – MME FLEURY - M. GUITTET – MME FERNET - M. DEGREMONT  
M. MENARD – MME BROCHOT – MME MOUNOURY - M. FRANCOIS – MME Claudine BILIEU – MME CAISSO – MME PERRIER – M. LEMAITRE -MME BOUGENOT

**Absent(e)s représenté(e)s :** M. HERRY par MME Carine BILIEU  
M. OMNES par MME Claudine BILIEU  
M. DIAS par MME BROCHOT  
M. LABRIT par MME PERRIER  
MME GAUTHIER par M. LEMAITRE

**Absent(e)s** M. TABART-MELLE RENAULT

**Secrétaire de Séance :** MME Claudine BILIEU

Le Conseil Municipal,  
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,  
Après en avoir délibéré,

**Délib. N° 2016-064 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal**

**ADOPTÉ** l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 24 mai 2016.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-065 : Adoption du procès-verbal du 07 avril 2016**

**ADOPTÉ** le procès-verbal de la séance du 07 avril 2016.

À l'unanimité.

**Administration générale – Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales**

**PREND ACTE** des décisions du Maire n° DM. 2016-055, n° DM 2016-056, n° DM 2016-057, n° DM 2016-058, n° DM 2016-059, n° DM 2016-060, n° DM 2016-061, n° DM 2016-062, n° DM 2016-063.

**Délib. N° 2016-066 : Révision n° 1 du PLU : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

**PREND ACTE** de la tenue, en séance, d'un débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable proposées quant à la révision du Plan Local d'Urbanisme, comme le prévoit l'article L.123-9 du code de l'urbanisme.

**Délib. N° 2016-067 : Avis sur une autorisation d'installation classée sur la commune d'Echarçon – Société SEMAVERT**

**PREND ACTE** de l'autorisation d'exploiter une installation de méthanisation par la société SEMAVERT sur la commune d'ECHARCON,

**PRÉCISE** qu'il n'a pas de remarques particulières à formuler, considérant que la société est soumise à diverses prescriptions pour la protection des ressources en eaux et milieux aquatiques et pour la prévention des risques et nuisances diverses.

À l'unanimité,

**Délib. N° 2016-068 : Autorisation donnée au maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme - pose de blocs modulaires à côté des vestiaires du foot**

**APPROUVE** le don fait à la commune de quatre blocs modulaires,

**AUTORISE** monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme concourant à l'implantation des quatre modules, en extension du bâtiment actuel dédié aux vestiaires de l'association de football,

**PRÉCISE** que ces modules feront l'objet d'une intégration dans l'actif communal.

À l'unanimité,

**Délib. N° 2016-069 : Présentation des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des écoles publiques et privée de la commune**

**PREND NOTE** de l'information sur les PPMS mis en œuvre dans les écoles publiques et privée du territoire communal et **CONSTATE** que le PPMS de l'école privée mériterait d'être complété car trop succinct.

**Délib. N° 2016-070 : Elaboration du plan communal de sauvegarde**

**PREND ACTE** de l'intention de Monsieur le Maire de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

**AUTORISE** ce dernier à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce document,

**DÉSIGNE** Mme BROCHOT Sandrine, au poste de Chef de projet, « référant » risques majeurs, chargé de mener à bien cette opération.

À l'unanimité,

**Délib. N° 2016-071 : Budget – exercice 2016 – Décision modificative n° 1**

**VALIDE** la décision modificative n° 1,

**AUTORISE** monsieur le Maire à modifier le budget primitif 2016,

**CONSTATE** que les comptes globaux de la section d'investissement sont augmentés en recettes et dépenses et que le nouvel équilibre budgétaire du budget 2016 correspond à :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
investissement	2 061 147.65 €	2 061 147.65 €
Fonctionnement (inchangé)	2 714 395.00 €	2 714 395.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 775 542.65 €</b>	<b>4 775 542.65 €</b>

À l'unanimité,

**Délib. N° 2016-072 : Constitution d'une provision pour risque et charges exceptionnels – contentieux d'urbanisme**

**DÉCIDE** de constituer une provision pour litige et contentieux d'un montant total de 50 000 €, avec un étalement sur quatre exercices budgétaires en commençant par l'année 2016, à raison de 12 500 € annuels,

**PRÉCISE** que les crédits afférents sont inscrits au compte 6875 – « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels » du budget de l'exercice 2016 et le seront pour les budgets suivants,

**PRÉCISE**, que la provision peut être ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque, et qu'un état annexé aux budgets primitifs et aux comptes administratifs retracera les conditions de l'étalement de la provision.

À l'unanimité,

**Délib. N° 2016-073 : Remboursement divers**

**AUTORISE** le remboursement à monsieur le Maire des deux sommes avancées pour l'abonnement 2014 et 2015 de l'hébergement du nouveau site internet de la mairie, soit un total de **360 €**.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2016-074 : Fête du Conseil Municipal des enfants – tarification de produits de consommation**

**APPROUVE**, dans le cadre de la fête des enfants organisée par le Conseil Municipal des Enfants, les tarifs unitaires de vente de produits de consommation suivants :

- Verre de boisson non alcoolisée : 0,50 cts
- Part de gâteau : 1,00 €
- Sachet de bonbons : 1,00 €.

A l'unanimité.

**Délib. N° 2016-075 : Arrêté Préfectoral portant projet de fusion des syndicats intercommunaux des eaux et assainissement – avis de l'organe délibérant**

**ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet de fusion du syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau (SIARCE), du syndicat intercommunal d'assainissement de Lardy-Bouray-Janville (SIA), du syndicat intercommunal d'assainissement de Marolles-Saint-Vrain, du syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine (SIEVJ), du syndicat intercommunal des eaux entre Renarde et École (SIERE), dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par le Monsieur le Préfet de l'Essonne.

À la majorité absolue, 20 voix pour, 5 abstentions (M.LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT

**Délib. N° 2016-076 : Rapport n° 1/2016 de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde – Évaluation des charges transférées pour les trois nouvelles communes**

**APPROUVE**, à la condition d'une révision prochaine, le rapport n°1/2016 de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CCEJR, afin de permettre le versement des attributions de compensation 2016 aux communes du territoire,

**DEMANDE** que la révision des charges transférées des services existants aux communes, soit réalisée sur les mêmes bases de calcul pour toutes les communes, entrantes et celles dont l'évaluation des transferts de charges est antérieure.

À la majorité absolue, 19 voix pour, 5 voix contre (MME PERRIER, M.LABRIT, M. LEMAITRE- MME GAUTHIER, MME BOUGENOT, 1 abstention (M.MENARD),

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Matrice DORIZON

